

Relations industrielles Industrial Relations



Rapport de la Commission Royale sur les Relations Employeurs-Employés dans les Services Publics du Nouveau-Brunswick, par Dr Saul J. Frankel, 1967, 111 pages.

L.-René Parenteau

Volume 22, Number 4, 1967

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/027857ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/027857ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Parenteau, L.-R. (1967). Review of [*Rapport de la Commission Royale sur les Relations Employeurs-Employés dans les Services Publics du Nouveau-Brunswick*, par Dr Saul J. Frankel, 1967, 111 pages.] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 22(4), 591–591.
<https://doi.org/10.7202/027857ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1967

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Le grand avantage de ce volume est de présenter un éventail des nombreuses sources de la psychologie industrielle ainsi que les contributions des principaux chercheurs dans ce domaine. Il s'agit d'un volume très intéressant pour celui qui veut explorer de façon générale la psychologie industrielle et très utile sur le plan académique pour qui-conque veut confronter les diverses théories en cours.

Jean BOIVIN

Rapport de la Commission Royale sur les Relations Employeurs-Employés dans les Services Publics du Nouveau-Brunswick, par Dr Saul J. Frankel, 1967, 111 pages.

Ce rapport nous présente l'étude menée par la Commission sur trois champs et en trois mouvements, tels qu'arrêtés dans la décret en conseil 66-496, du 29 juin 1966.

- 1) Etude d'abord des relations employeurs-employés dans le Service Civil;
- 2) L'enseignement;
- 3) Les hôpitaux.

Le rapport étudie brièvement les tendances actuelles dans chacun des secteurs, les mémoires qui furent présentés à la commission et les recommandations de cette dernière.

En fait, la distinction des trois secteurs (Service Civil, Commissions Scolaires, Hôpitaux) s'atténuent énormément sous l'aspect des relations employeurs-employés quand le rapport signale la prise de responsabilité presque totale du financement de l'enseignement et des services hospitaliers. Il s'agit donc de trois groupes d'employés du gouvernement.

La Commission d'enquête tient compte de cette situation, et propose sensiblement les mêmes législations et politiques aux relations entre employeurs et employés touchant la syndicalisation (unités de négociation), la négociation (procédure), la convention collective. Elle tient compte cependant de l'évolution et de l'organisation de ces trois secteurs selon la législation et les circonstances particulières de l'organisation professionnelle de ces groupes.

Le rapport décrit les principaux problèmes de la syndicalisation du secteur public et désigne les forces en présence. Le problème est posé quant à l'ancienne législation (Loi des Relations du Travail), aux organismes para-syndicaux et associations professionnelles déjà existantes, aux diffé-

rents employeurs: Etat, Corporations et Commissions de la Couronne, Association Hospitalière et Association des Commissaires d'Ecoles.

Enfin, tout un processus de négociation allant de la discussion permanente à la grève est défini, de même que la distinction des unités de négociation, selon les caractères communs et distincts des différentes catégories professionnelles.

En annexe sont ajoutées d'excellentes statistiques qui décrivent l'élargissement des champs d'action de l'Etat et la croissance des effectifs de la main-d'oeuvre employés dans le secteur public.

L.-René PARENTEAU

The French Labor Courts: Judgment by Peers, par William H. MacPherson et Frederic Meyers, Institute of Labor and Industrial Relations, University of Illinois, Urbana, 1966, 104 pages.

Ayant constaté à plusieurs reprises que les méthodes utilisées en Europe pour régler les conflits de travail semblaient fort méconnues aux Etats-Unis, MacPherson et Meyers ont décidé d'effectuer une étude empirique sur le fonctionnement des conseils de prud'hommes, en France. Et, par souci d'objectivité, ils se sont limités à une analyse de cette institution plutôt qu'à la recherche d'une hypothétique supériorité d'un des systèmes sur l'autre.

Dans un premier chapitre consacré à l'introduction, les auteurs ont établi les objectifs qu'ils s'étaient fixés en entreprenant cette étude. Ils ont de plus précisé à leurs lecteurs américains deux différences fondamentales entre le système de leur pays et celui qu'ils ont étudié:

- 1) le nombre d'avantages sociaux dont bénéficie le travailleur français en vertu de la loi, alors que l'ouvrier américain doit encore, actuellement, en négocier en très grand nombre.
- 2) La présence exclusive, comme juges, de non juristes élus par les employeurs et les employés.

Après un deuxième chapitre relatant l'histoire des conseils de prud'hommes — vieille de plus de cent cinquante ans — les auteurs étudient, dans le troisième, la structure, la compétence et la procédure actuelles de ces tribunaux. On doit noter qu'il existe actuellement environ deux cent cinquante